**C RRH CAISSE REGIONALE DE REFINANCEMENT HYPOTHECAIRE**

### PROJET REGIONAL POUR LA PROMOTION DU FINANCEMENT DU LOGEMENT ABORDABLE DANS L'UEMOA (PFLA-UEMOA)

FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE SOLUTION DE SENSIBILISATION, D1 UNE SOLUTION SIEM ET D1 UNE LICENCE DE GESTION DU PARC INFORMATION SUR LE **SYSTEME D1INFORMATION** DE **LA CRRH-UEMOA**

(Activite N° TG-CRRH-404723-NC-RFQ approuvee dans STEP)

DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION

DC N°05/2024/CRRH-UEMOA

Financement: IDA 2360 - GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

Fevier 2024

68, avenue de la Libefation, BP 1172 Lome, TOGO -Tel.: +228 22 23 27 51/22 - Fax: +228 22 23 27 52 - Internet: [www.crrhuemoa.org](http://www.crrhuemoa.org/)

Wde compte: Flnanc;:lal Bank Togo 30333032001 - Reglstra de Commerce n TG-LOM2010B1817

Table des Matieres

Section I - REGLEMENT DE LA DEMANDE DE COTATION

Section II -Modeles d'annexes

ANNEXE 1 Formulaire de soumission

ANNEXE 2 Cadre de devis quantitatif et estimatif ANNEXE 3 Formulaire de qualification

ANNEXE 4 Specifications techniques ANNEXE 5 Formulaire du projet marche

**Section I - REGLEMENT DE LA DEMANDE DE COTATION**

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

#### Objet de la Demande de cotation

1. La presente Demande de cotation a pour objet **la fourniture et !'installation d'une solution de sensibilisation, d'une solution SIEM et d'une licence de gestion du pare information sur le systeme d'information de la CRRH-UEMOA**

*Les prestations sont decrites a /'annexe 4 relatif aux Specifications techniques de* la prestation a

realiser.

#### Documents constitutifs de l'offre

1. **L'offre du soumissionnaire doit comprendre** les documents suivants :
	1. la lettre de soumission de l'offre datee et signee par le representant habilite de la structure, remplie conformement au document fourni a l'annexe 1 ;
	2. le cadre de devis quantitatif et estimatif, rempli, date et signe par le representant habilite de la structure, conformement au Formulaire fourni a l'annexe 2 ;
	3. Une copie de la carte d'operateur economique ou de la carte d'immatriculation fiscale ou de la carte unique de creation d'entreprise en cours de validite ;
	4. Le quitus fiscal en cours de validite justifiant que le prestataire est en regle vis-a-vis du fisc et qu'il s'acquitte de ses obligations fiscales de quelque nature que ce soit.
	5. Une offre technique comprenant :
		* une presentation du soumissionnaire et de son experience en lien avec la prestation ;
		* !'organisation et le chronogramme des activites tenant compte de la duree de la prestation ;
		* les curriculums vitae du personnel cle (les experts/intervenants) propose pour

!'execution des taches ;

* + - au mains deux references de clients ou proces-verbaux de reception de prestations similaires realisees;
	1. Une offre financiere comprenant :
		+ une offre financiere (a etablir en F CFA) ;
		+ un devis detaille des differentes prestations ;
		+ etc.

#### Periode de validite de l'offre

1. Les offres demeureront valides quatre-vingt-onze **(91)** jours a compter de la date Iimite de soumission. Une offre valable pour une periode plus courte pourrait etre consideree comme non conforme et rejetee par le Client.

#### Prix de l'offre

1. Le prix a indiquer dans la lettre de soumission de l'offre sera le prix total de l'Offre, hors taxes. Le soumissionnaire indiquera, le cas echant, tout rabais. Le Soumissionnaire remplira les prix unitaires et totaux de la decomposition du prix.

Les prix sont forfaitaires et s'entendent toutes sujetions comprises. lls sont reputes comprendre toutes les depenses du prestataire, sans exception en vue de realiser avec obligation de "parfait accomplissement" la totalite des prestations prevues au marche. Les prix sont fermes et non revisables.

#### Cachetage et marquage des offres

1. **Les Soumissionnaires enverront leurs offres dans fichier protege par mot de passe a l'adresse electronique indiquee dans le dossier. Le mot de passe sera communique uniquement pendant de la seance d'ouverture des offres en presence des soumissionnaires.**

**Les offres seront adressees a la Directrice Generale de la CRRH-UEMOA a l'adresse indiquee dans l'avis de demande de cotation.**

**Date et heure limites de depot des offres**

1. Les offres doivent etre regues a l'adresse specifiee, au plus tard a l'heure et a la date indiquees dans l'avis de demande de cotation.

**Ouverture des plis**

1. **Les propositions seront ouvertes en presence des representants des soumissionnaires qui souhaitent assister a l'ouverture publique, a la date, a l'heure et a l'adresse precisees dans l'avis**

**de demande de cotation. Les soumissionnaires qui ne seront pas present devront communiquer leurs mots de passe de leur offre par un autre canal.**

**Evaluation et comparaison des offres**

1. Le Client procedera a !'evaluation et a la comparaison des offres en procedant dans l'ordre suivant :

CRITERE TECHNIQUE

* 1. l'examen preliminaire de la conformite des offres (repondant aux documents constitutifs de l'offre pour s'assurer qu'elles sont exhaustives et conformes aux termes, conditions et prescriptions techniques du marche) ;

Seules les offres jugees conformes aux termes, conditions et specifications techniques du marche seront retenues pour l'examen detaille. Toute offre non conforme sera rejetee.

CRITERE FINANCIER

* 1. la verification des operations arithmetiques ;
	2. l'etablissement d'un classement des offres conformes, par ordre de prix croissant.

Pour les offres conformes aux criteres techniques, le marche sera attribue a l'offre evaluee la mains disante.

**Gas de Rejet d'offres**

1. Les offres seront rejetees pour les motifs suivants :
	1. Offre arrivee apres !'expiration du delai de remise des offres ;
	2. Lettre de soumission non signee ;
	3. Si le Soumissionnaire remet sous le meme nom ou des noms differents plusieurs offres ;
	4. S'il existe une preuve de collusion entre Soumissionnaires ;
	5. Si le Soumissionnaire exige des conditions jugees inacceptables par le Client ;
	6. Si aucune des offres ne satisfait les conditions et prescriptions requises, ou si les prix offerts sont excessifs.

**Attribution du marche**

1. Le Client attribuera le Marche au prestataire dont l'offre est conforme aux criteres definis dans le dossier de Demande de cotation et evaluee la mains disante, sous reserve qu'il satisfait aux competences dans le domaine de la fourniture et installation des solutions de securite informatique et reunissant les qualifications minimales suivantes :
* etre une entreprise de prestation de biens ou des services dans le domaine de l'informatique;
* etre partenaire ou revendeur agree du fournisseur de la solution de sensibilisation Lucy
* etre partenaire ou revendeur agree du fournisseur de la solution du systeme de gestion des informations et des evenements de securite (SIEM) Wazuh
* avoir une experience d'au mains cinq (05) ans dans la fourniture des licences ou logiciels informatiques;
* avoir deja realise au mains deux (02) missions similaires au cours des trois (03) dernieres annees **uoindre copie des preuves** : **attestations de bonne execution des missions similaires realisees au cours des trois dernieres annees)** ;
* mettre a disposition une equipe technique qualifiee dans la realisation de prestations similaires **uoindre copie des CV, diplomes/attestations).** Le personnel doit etre compose a minima de:
	+ un (01) chef de projet, lngenieur en reseaux et telecommunication ou equivalent, de niveau BAG + 5 minimum, certifie PMP ou Prince 2 et ITIL, ayant au mains cinq (05) annees d'experiences et ayant realise au mains quatre (04) missions d'installation de logiciel informatique ;
	+ deux (02) lngenieurs ayant une experience d'au mains cinq (05) annees dans les domaines de la securite informatique et du cloud dont trois (03) annees averees en matiere d'installation de solution de securite. Detenir au mains deux certifications mettant en evidence !'expertise en securite informatique ou le cloud.

#### Information des soumissionnaires

1. Des qu'elle a approuve la proposition d'attribution, le Client notifie le resultat de !'attribution par lettre adressee a taus les soumissionnaires.

#### Signature du marche

1. La signature du Marche (voir modele a l'annexe 5) par le soumissionnaire retenu et le Client constituera la formation du contrat.

## Fraude et Corruption

1. La Banque exige le respect des lignes directrices de la Banque en matiere de lutte contre la Fraude et la Corruption et de ses politiques et procedures de sanctions en vigueur, telles qu'elles sont enoncees dans le Cadre de sanctions du WBG, comme le prevoit l'Annexe 1 aux Conditions du Contrat.

Aux fins d'application de ces dispositions, les Soumissionnaires devront permettre et faire en sorte que leurs agents (qu'ils soient declares ou non), leurs sous-traitants, prestataires de services, fournisseurs, et leur personnel, permettent a la Banque d'examiner les comptes, pieces comptables, releves et autres documents relatifs a toute procedure de selection initiale, de pre-qualification, de remise des offres et d'execution des marches (en cas d'attribution), et de les soumettre pour verification a des auditeurs designes par la Banque.

**Section II -Modeles d'annexes**

**ANNEXE 1**

**FORMULAIRE DE SOUMISSION (Lettre de Soumission)**

Date: Demande de cotation **N°** :

A: [ nom et adresse du Client]

Messieurs et/ou Mesdames,

En reference a votre Demande de cotation Demande de cotation No : DC N°05/2023/CRRH-UEMOA relative

a **la fourniture et !'installation d'une solution de sensibilisation, d'une solution SIEM et d'une licence**

**de gestion du pare information sur le systeme d'information de la CRRH-UEMOA.**

Apres avoir examine le Dossier de Demande de cotation dont nous vous accusons ici officiellement reception, et apres avoir pris connaissance des documents suivants :

* Les prescriptions techniques des services ;
* Le cadre de devis quantitatif et estimatif ;
* Le projet de marche.

Au nom de ma Societe, par la presente

J'accepte sans restriction, taus les termes de la demande de cotation ;

Je soumets une cotation portant ma signature et remplie par moi conformement aux informations regues ;

Je m'engage a fournir les services ci-dessous selon les dispositions prescrites dans le dossier

de cotation ; et

- Je soumets un projet de marche portant man paraphe.

Le montant de ma soumission est de Hors TVA.

Les rabais offerts et les modalites d'application desdits rabais sont les suivants :

 ; [Detailler les rabais offerts] ;

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une periode de 91 jours a compter de la date fixee pour le depot des offres, telle que stipulee dans l'avis de Demande de cotation ; l'offre continuera a nous engager et sera acceptee a tout moment avant la fin de cette periode.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptee, a [livrer les fournitures / executer les prestations] selon les dispositions du Marche.

Le Client, en contrepartie devra payer les sommes dues dans le marche, en creditant le compte bancaire ouvert au nom de :

numero

a la , agence de la Banque

 ou par cheque bancaire au nom de la societe, en echange de la facture acquittee.

Fait en une copie originale

**A** le **2024**

Signe par \_

Titre [Representant autorise, dOment autorise a

signer une offre]

Norn du Fournisseur Adresse et telephone \_

Registre du Commerce ou No. Contribuable \_

**ANNEXE 2**

**CADRE DE DEVIS QUANTITATIF** ET **ESTIMATIF**

## Fourniture et installation de la solution de sensibilisation, d'une solution SIEM et d'une licence de gestion du pare information sur le systeme d'information de la CRRH-UEMOA

*Date [inserer la date ljour, mois, annee) de remise de l'offre]*

*Demande de Cotation No. : [inserer le numero de la demande de cotation]*

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **No** | **Designation** | Unite | **Quantite** | **PU HT****F CFA** | **Prix Total HT****F CFA** |
| 1 | Solution de sensibilisation |  |  |  |  |
| 2 | Solution SIEM |  |  |  |  |
| 3 | Licence de gestion du pare information |  |  |  |  |
|  | **Montant Total en HTVA** |  |

***NB:***





*Votre devis devra etre redige sur votre papier a entete, cachete et dDment signe de la personne habilitee conformement au modele ci-dessus.*

*La duree de la prestation est de* ***30 jours (livraison*** + ***installation inc/use)***

**La duree proposee par le soumissionnaire pour !'execution de la prestation est de** : ............

**jours**

**Arretee la presente facture a la somme de** : **F CFA.**

Fait a ..............., le .....................

(Signature de la personne habilitee) Signature et cachet en qualite de \_

dOment autorise a signer pour et au nom de nom de la *societe [inserer le nom du Soumissionnaire]*

## ANNEXE 3

**FORMULAIRE DE QUALIFICATION (Lettre de qualification)**

*(A remplir par le soumissionnaire)*

Nous soussignes, certifions !'exactitude des informations ci-apres, attestant que nous remplissons les conditions de qualifications requises pour executer le marche, fixees par le Client, a savoir :

* Capacite technique et experience
* Nous avons execute les marches similaires suivants, portant sur des services de nature similaire au cours des trois dernieres annees. Ces marches sont identifies ci-apres : [le soumissionnaire doit documenter distinctement ces marches (produire une attestation de bonne fin d'execution)].

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| CLIENT | REFERENCE ET DATE DE SIGNATURE DES CONTRATS | MONTANTS | DESCRIPTION DES SERVICES | CONTACT |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

Fait a , le 20

Signature \_

en qualite de \_

D0ment autorise a signer le Soumissionnaire pour et au nom de (nom du Soumissionnaire)

ANNEXE 4 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

# SIEM ET D1

UNE LICENCE DE GESTION DU PARC INFORMATION SUR LE SYSTEME

**D1INFORMATION** DE **LA CRRH-UEMOA**

FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE SOLUTION DE SENSIBILISATION, D

# 1 UNE SOLUTION

Fevrier 2024

## OBJET DE LA CONSULTATION

L'objet de cette consultation est de fournir et installer une solution de sensibilisation, une solution SIEM et une licence de gestion du pare information sur le systeme d'information de la CRRH-UEM0A, sis dans le batiment de l'annexe sud de la B0AD.

Le present cahier des charges definit le cadre general et les modalites pratiques regissant la consultation.

## PRESENTATION DE LA CRRH-UEMOA

La Caisse Regionale de Refinancement Hypothecaire de l'UEM0A (CRRH-UEM0A) a ete creee le 16 juillet 2010, a Cotonou avec le soutien des institutions de l'UEM0A, notamment la Banque Centrale des Etats

de l'Afrique de l'0uest (BCEA0), la Banque Quest Africaine de Developpement (B0AD) et le Conseil Regional de l'Epargne Publique et des Marches Financiers (CREPMF), dans le cadre de la promotion d'un marche hypothecaire dans les pays de l'UEM0A.

La CRRH-UEM0A a pour objet exclusif, la mobilisation, sur le marehe financier et aupres de partenaires

au developpement, de ressources longues en faveur de sa clientele de banques actionnaires et SFD, pour le refinancement des prets au logement consentis a leurs clients.

Pour refinancer ses actionnaires, la CRRH-UEM0A mobilise des ressources sur le marche financier regional a travers des emprunts obligataires, ou aupres de partenaires au developpement. Les

ressources mobilisees par la CRRH-UEM0A sur les marches financiers pour le refinancement de ses banques actionnaires, depuis le demarrage de ses activites operationnelles en juillet 2012 s'elevent a

132 Mds FCFA, au moyen de 7 emprunts obligataires sur le marche financier regional des pays de l'UEM0A.

Parallelement, et pour prendre en compte les besoins de logements de populations a revenus modestes, la CRRH-UEM0A a engage, des sa creation, des negociations avec les partenaires au developpement pour obtenir des ressources concessionnelles. Celles-ci lui ant permis de demarrer en 2017, le

refinancement de prets aux logements sociaux en faveur de menages a faibles revenus. Le montant de ses interventions dans ce cadre s'eleve a date, a 26 Mds FCFA.

Dans ce cadre de mobilisation de ressources concessionnelles, la CRRH-UEM0A a obtenu en octobre 2017, au titre du projet regional Banque mondiale/UEM0A pour la promotion du financement de !'habitat

abordable dans l'UEM0A, un concours de 155 **M** de dollars equivalents Euros dont 130 **M** de dollars US pour le refinancement de prets a !'habitat abordable consentis par les banques et Systeme Financiers

Decentralises (SFD), ainsi que le renforcement de sa structure financiere.

## DESCRIPTION DES FONCTIONNALITES DE LA SOLUTION

L'objectif general de la mission est de :

* + Fournir et installer une solution de sensibilisation et d'hamegonnage personnalisable et conforme au RGPD afin de permettre au responsable de la securite informatique de former le personnel et de simuler des attaques
	+ Fournir et installer une solution SIEM capable de detecter les incidents en surveillant les journaux et les evenements sur differents systemes au sein de l'environnement informatique
	+ Fournir une licence de gestion du pare information WAPT

pour le compte de la CRRH-UEMOA, sise a l'adresse suivante : 68, Av. de la Liberation, - BP 1172 Lome- Togo.

L'entreprise proposera des solutions et architectures techniques efficientes permettant la gestion et la securisation du systeme d'information dans sa globalite. Les fonctionnalites a minima attendue de la

solution sont decrites ci-dessous :

## SOLUTION SIEM

La solution SIEM doit pouvoir fonctionner sur des appliances virtuelles et physiques avec une facilite de mise a jour. Elle doit etre compatible avec Vmware, HyperV et NUTANIX.

La solution de gestion des informations et des evenements de securite doit offrir les fonctionnalites suivantes:

#### Surveillance des points de terminaison, des services cloud et des conteneurs

* **Agregation et analyse des donnees provenant de sources externes**
* **HIDS (Host based Intrusion Detection System) et detection et reponse aux points de terminaison (EDR)**
	+ Verification de l'integrite des fichiers du systeme local
	+ Detection des rootkits
	+ Identification des chevaux de troie, des malwares, ...
	+ Alerte en temps reel
	+ Reponse active
	+ Attaque par force brute
	+ Injection SQL
	+ Etc.

#### Gestion et analyse des logs

* + La collecte des journaux peut se faire par des agents ou du agentless (via du syslog, ssh

**OU API)**

#### Evaluation de configuration suivant les bonnes pratiques CIS et OpenSCAP

* **lnventaire du systeme**
* **Surveillance de l'integrite des fichiers (FIM)**
	+ Reportez toutes les modifications par mail en temps reel ainsi que le responsable de l'action

#### Detection de la vulnerabilite

* **Securite cloud**
	+ Surveillance des instances du cloud

#### Personnalisation du decodeur si le format du log n'est pas deja pris en charge

* + La solution doit supporter les logs multilignes

#### Dashboard de presentation des alertes sur la base du cadre MITTRE ATT&CK

* **Analyse de vulnerabilite**
* **Integration de virusTotal (optionnel)**
	1. **SOLUTION DE SENSIBILISATION**

La solution de sensibilisation doit pouvoir fonctionner sur des appliances virtuelles ou physiques ou dans le cloud avec une facilite de mise a jour. Dans le cas d'une solution on-premise, la solution doit etre

compatible avec Vmware, HyperV et NUTANIX.

La solution de sensibilisation doit offrir les fonctionnalites suivantes :

#### Sensibilisation du personnel :

* + Format d'apprentissage interactif
	+ Formation personnalisee

#### Suivi de la progression des apprenants

* **Evaluation du personnel**
	+ Simulation en conditions reelles des attaques
	+ Simulations d'hamegonnage cible
	+ Attaques de SMS et de supports amovibles
	+ Attaques de fichiers (PDF, Java, Macro, etc.)
	+ Clonage de site Web

#### Rapports personnalises

* **Reconnaissance et certificat**
	1. **GESTION DU PARC INFORMATION**

La solution de gestion du pare informatique doit pouvoir fonctionner sur des appliances virtuelles ou physiques avec une facilite de mise a jour. La solution doit etre compatible avec Vmware, HyperV et

#### NUTANIX.

La solution de de gestion du pare informatique doit offrir les fonctionnalites suivantes :

#### Installation silencieuse des logiciels

* **Installation de logiciels par unite organisationnelle**
* **Installation des mises a jour Windows**
* **Maintenir a jour les logiciels installes et leurs configurations**
* **Desinstallation silencieuse des logiciels**
* **Reduction de la consommation de bande passante (creation de depot)**
* **Reduction du niveau d'exposition des vulnerabilites des logiciels et aux attaques par mouvement lateral**
* **Faire remonter des indicateurs d'audit pour une meilleure connaissance de l'etat des**

**equipements informatiques installes et de leur niveau de securite global.**

* **Rendre les utilisateurs plus autonomes pour installer des logiciels de maniere sure et securisee**
* **lnventaire complet du materiel, des logiciels et des paquets**
* **Solution compatible avec les clients Windows, Linux et macOS**
* **Authentification des administrateurs a partir du controleur de domaine**

**!4. OBLIGATION DE L'ENTREPRISE**

* 1. **QUALIFICATIONS DE L'ENTREPRISE**

L'entreprise en charge du present marche doit

* + - etre une entreprise de prestation de biens ou des services dans le domaine de l'informatique;
		- etre partenaire ou revendeur agree du fournisseur de la solution de sensibilisation Lucy
		- etre partenaire ou revendeur agree du fournisseur de la solution du systeme de gestion des informations et des evenements de securite (SIEM) Wazuh
		- avoir une experience d'au mains cinq (05) ans dans la fourniture des licences ou logiciels informatiques;
		- avoir deja realise au mains deux (02) missions similaires au cours des trois (03) dernieres annees **uoindre copie des preuves** : **attestations de bonne execution des missions similaires realisees au cours des trois dernieres annees)** ;
		- mettre a disposition une equipe technique qualifiee dans la realisation de prestations similaires **uoindre copie des CV, diplomes/attestations).** Le personnel doit etre compose a minima de:
			* un (01) chef de projet, lngenieur en reseaux et telecommunication ou equivalent, de niveau BAG + 5 minimum, certifie PMP ou Prince 2 et ITIL, ayant au mains cinq (05) annees d'experiences et ayant realise au mains quatre (04) missions d'installation de logiciel informatique ;
			* deux (02) lngenieurs ayant une experience d'au mains cinq (05) annees dans les domaines de la securite informatique et du cloud dont trois (03) annees averees en matiere d'installation de solution de securite. Detenir au mains deux certifications mettant en evidence !'expertise en securite informatique ou le cloud.
	1. **REFERENCES, SOUS TRAITANCE, GARANTIE**

Le soumissionnaire au present marche devra obligatoirement joindre une liste d'au mains deux (02) marches executees dans le domaine de la mise en place de la solution de sensibilisation, de Gestion des informations et des evenements de securite et de gestion du pare informatique mentionnees dans l'offre.

S'il est attributaire, ii doit prendre toutes les mesures utiles pour pallier le fait qu'il ne puisse pas disposer eventuellement de !'ensemble des competences pour !'utilisation des outils experts dont ii detient la charge. II ne doit en aucun cas se prevaloir de ce fait pour justifier tout manquement ou retard dans le respect des delais contractuels.

Les soumissionnaires sont informes que la sous-traitance n'est pas autorisee pour !'execution de ce projet. Toutes les activites liees a ce contrat doivent etre realisees en interne par l'entreprise soumissionnaire. Tout sous-traitant propose sera automatiquement rejete.

1. **SPECIFICATIONS TECHNIQUES DE LA SOLUTION A PROPOSER**

|  |
| --- |
| **SPECIFICATIONS TECHNIQUES DEMANDEES** |
| **Solution de gestion des informations et des evenements de securite** |
| Type d'Appliance | Virtuelle et on-premise |
| Type de licence | Licence perpetuelle |
| Nombre de licence | 50 |
| Solution de sensibilisation |
| Type d'Appliance | Cloud |
| Type de licence | Licence annuelle |
| Nombre de licence | 50 |
| Solution de gestion du pare informatique |
| Type d'Appliance | Virtuelle ou on-premise |
| Type de licence | Licence annuelle |
| Nombre de licence | 50 |

1. **SERVICES CONNEXES**

Les prestations incluent taus les services apres-vente pour une meilleure prise en charge de la solution.

La CRRH-UEMOA confie a l'entreprise la securisation et le contr6Ie du systeme d'informations selon les termes definies dans ce cahier des charges. II appartient a l'entreprise d'identifier les equipements dont

elle aura besoin pour la bonne execution de la prestation.

En plus de la livraison de la solution, l'entreprise en charge du marche assurera les services suivants :

* Installation et configuration des solutions de sensibilisation et SIEM sur !'infrastructure de CRRH­ UEMOA
* Transfert de competences aux administrateurs pour la prise en main de la solution (03 personnes).
* Maintenance des solutions de sensibilisation et SIEM (proposer un contrat de maintenance d'une annee)
* Delai de livraison : 30 Jours (Fournir un planning d'execution des travaux).

#### TEXTES REGLEMENTAIRES (FRANCE)

* + Circulaire n°04-2017/CB/C relative a la gestion des risques dans les etablissements de credit et les compagnies financieres de l'UMOA
	+ Loi N° 2019-014 DU 29 Octobre 2019 relative a la protection des donnees a caractere personnel au

Togo.

ANNEXE 5

Projet de Marche

Direction Generale de la CRRH-UEMOA

Projet de Promotion du Financement du Logement Abordable dans l'UEMOA (PFLA-UEMOA)

CREDIT IDA 2360 : GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

# FOURNITURE ET INSTALLATION DE LA SOLUTION DE SENSIBILISATION, D1 UNE SOLUTION SIEM ET D1 UNE LICENCE DE GESTION DU PARC INFORMATION SUR LE SYSTEME D1 INFORMATION DE LA CRRH-UEMOA

Marche N° /2024/DC/CRRH-UEMOA/S/BM-IDA

ATTRIBUTAIRE

NUMERO D'IDENTIFICATION FISCALE

MONTANT

DELAI D'EXECUTION

.................. F CFA HT

30 jours

GARANTIE DE BONNE EXECUTION 10%

PAIEMENT AU COMPTE

### Paiement par virement au compte de (adresse de la Banque et adresse du Titulaire)

No: .................................

FINANCEMENT Credit IDA-D2360, administre par le Groupe de la Banque mondiale

Aux termes de la commande intervenue entre :

LA **CAISSE REGIONALE** DE **REFINANCEMENT HYPOTHECAIRE (CRRH-UEMOA)** a travers le Projet de

Promotion du financement de !'habitat abordable dans l'UEM0A dont le siege est a la Direction Generale de la CRRH-UEM0A a Lome, 68 Avenue de la Liberation, lmmeuble B0AD, BP : 1172 Lome, RRCM N° TG

L0M 201O B 1817, Tel : (228) 22 23 27 22, Fax: (228) 22 23 27 52, Email : infos@crrhuemoa.org / Y.0G0UNDELE@CRRHUEM0A.0RG, represente aux fins des presentes par **Madame Yedau OGOUNDELE,** en sa qualite de Directrice Generale de la CRRH-UEMOA, (ci-apres denomme la " CRRH-UEM0A "), d'une part,

et,

L'Entreprise) .................... ayant son siege a ............, quartier .................... Pays, NIF N°:

........................, N° RRCM ........................, Tel: ............/............, BP: , E-

mail : ........................, represente par Madame/Monsieur ..............., en sa qualite de Directeur General, (ci-apres denomme le " Prestataire"), d'autre part,

ATTENDU que le Client souhaite que certains services soient assures par le Prestataire, a savoir **la fourniture et !'installation de la solution de sensibilisation, d'une solution SIEM et d'une licence de**

**gestion du pare information sur le systeme d'information de la CRRH-UEMOA,** et a accepte une offre du Titulaire pour !'execution de la prestation dans un delai de trente (30) jours, pour un montant egal a

..........................**( )francs CFA, hors taxes** (ci-apres designe comme le« Prix du marche

»).

PUIS IL A ETE ARRETE ET C0NVENU CE QUI SUIT :

1. Les documents ci-apres seront consideres comme faisant partie integrante du Marche :
	1. le present Marche ;
	2. la lettre de soumission du Prestataire ;
	3. le cadre de devis quantitatif et estimatif ;
	4. les prescriptions techniques ;
	5. la notification d'attribution du marche adressee au Prestataire ;
	6. !'attestation de regularite fiscale du Prestataire ;
	7. le releve d'identite bancaire du Prestataire ; et
	8. la declaration d'acceptation des Directives de la Banque mondiale en matiere de lutte contre la corruption, et de son regime de sanctions.
2. En contrepartie des reglements a effectuer par la CRRH-UEM0A au profit du Prestataire, comme indique ci-apres, le Prestataire convient de fournir les services et de remedier aux defauts et leurs insuffisances en conformite absolue avec les dispositions du present Marche.
3. Le delai d'execution de la prestation est de trente (30) jours. Le delai de garantie est d'un an (01) an.
4. La CRRH-UEMOA convient de son cote de payer au Prestataire, au titre de la fourniture et !'installation de la solution de sensibilisation, d'une solution SIEM et d'une licence de gestion du pare information de la CRRH-UEMOA et insuffisances le cas echeant, le Prix du Marche, par virement bancaire sur le compte **N°** ..............................., et suivant les modalites de paiement ci-apres :
* 90% du montant du Marche soit ................................ ( ) **francs CFA**

a la reception de la solution installee, sanctionnee par un proces-verbal de reception provisoire ;

* 10% du montant du Marche soit ................................ ( ) **francs CFA**

apres la reception definitive qui interviendra douze (12) mois a la fin des prestations. Les 10 % du montant du Marche pourraient etre payes a la reception provisoire des services sur presentation d'une garantie bancaire de meme montant. Ladite garantie sera liberee a la

reception definitive qui sera sanctionnee par un proces-verbal de reception definitive.

1. La presente depense sera imputee sur le Credit IDA 2360 du Groupe de la Banque mondiale dans le cadre de la mise en rnuvre du Projet de Promotion du financement du logement abordable dans l'UEMOA (PFLA).
2. Le present Marche sera execute conformement a la convention de financement et au regime fiscal applicable aux prestataires.
3. En cas de retard dans !'execution du Marche, le Prestataire sera passible d'une penalite par jour de retard fixe a 1/100 IEME du montant du Marche. La CRRH-UEMOA se reserve le droit de resilier le

marche sans mise en demeure prealable, lorsque le montant cumule des penalites atteint une valeur equivalente a 5% du montant du marche.

1. La CRRH-UEMOA peut a tout moment interrompre ou suspendre le marche s'il s'avere que le Prestataire ne remplit pas de maniere satisfaisante les termes de ses obligations au titre du present marche.
2. La CRRH-UEMOA et le Prestataire feront tout leur possible pour regler a !'amiable, par voie de negociation directe et informelle, tout differend entre eux ou en rapport avec le Marche.

Si la CRRH-UEMOA et le Prestataire n'ont pas reussi a resoudre leur differend a !'amiable, le litige sera soumis a !'arbitrage notamment la Gour d'arbitrage du Togo et a defaut aux juridictions competentes.

LES PARTIES au contrat ant signe le marche les jour, mois et annee mentionnees ci-dessous. Le present Marche prend effet a compter de la date de signature par les Parties.









20

**ANNEXES**

Annexe b : la lettre de soumission du Prestataire Annexe c: le cadre de devis quantitatif et estimatif Annexe d : la description technique des travaux

Annexe e : la notification d'attribution marche adressee au Prestataire Annexe f: !'attestation de regularite fiscale du Prestataire

Annexe g : le releve d'identite bancaire du Prestataire

Annexe h : la declaration d'acceptation des Directives de la Banque mondiale en matiere de lutte contre la corruption, et de son regime de sanctions











**Annexe h : Declaration d'acceptation des Directives de la Banque mondiale en matiere de lutte contre la corruption, et de son regime de sanctions**

Date: \_ Demande de cotation N°

**A:**

Nous, ainsi que nos sous-traitants, prestataires de services, fournisseurs, agents (declares ou non), et personnel, reconnaissons et conviennent de respecter la politique de la Banque mondiale en matiere de lutte contre la fraude et la corruption (applicable aux faits de corruption, de fraude, de manrnuvres collusives, coercitives et obstructives), telle que precisee et definie dans les Directives de la Banque mondiale 1 en matiere de lutte contre la fraude et la corruption, dans la passation et !'execution du contrat (en cas d'attribution de ce dernier), y compris les amendements y afferent.

Nous declarons et garantissons que, avec nos sous-traitants, prestataires de service, fournisseurs, agents (declares ou non) et personnel, ne sommes ni soumis, ni contr61es par aucune entite ou individu qui est sous le coup d'une mesure de suspension temporaire, suspension temporaire anticipee, ou d'exclusion prononcee par une institution du groupe Banque mondiale, y compris toute mesure d'exclusion croisee prononcee par le groupe Banque mondiale en vertu de l'accord conclu avec d'autres institutions financieres internationales (inclus les banques de developpement multilaterales), ou en vertu d'une decision d'exclusion prononcee par le departement des achats du groupe Banque mondiale pour des faits de fraude et corruption.

De plus, nous ne sommes pas ineligibles en vertu des lois ou reglements officiels de la CAISSE REGIONALE DE REFINANCEMENT HYPOTHECAIRE (CRRH-UEMOA) OU suite a une decision du Conseil de Securite des Nations Unies.

Nous confirmons que nous comprenons les consequences a ne pas se conformer aux Directives en matiere de lutte contre la fraude et la corruption de la Banque mondiale, et des consequences qui peuvent consister

dans les mesures suivantes :

1. Rejet de notre Offre pour !'attribution du contrat ;
2. Dans le cas de !'attribution du contrat, resiliation du contrat, sans prejudice d'autres recours pour rupture du contrat ; et
3. Sanctions, en vertu des directives de la Banque en matiere de lutte contre la fraude et la corruption et en conformite avec la politique et les procedures applicables dans le cadre du regime de sanctions de la Banque. Cela peut consister en une decision publique d'exclusion, permanente ou pour une periode determinee, (i) de se voir attribuer un marche finance par la Banque ou de pouvoir en beneficier financierement ou de toute autre maniere ; 2 (ii) d'etre choisi comme sous-traitant,

fabricant ou fournisseur, ou encore prestataire de services retenu3 d'une entreprise elle-meme eligible a se voir attribuer un contrat finance par la Banque ; et (iii) de recevoir le produit d'un quelconque pret octroye par la Banque ou encore de participer a toute preparation ou mise en

rnuvre d'un projet finance par la Banque.

Nous comprenons que nous pouvons etre declares ineligible tels que decrits plus haut a l'issue :

* 1. du resultat de la procedure de sanctions du Groupe Banque mondiale en vertu du regime applicable en matiere de procedures de sanctions ;
	2. de !'exclusion croisee telle que prevue avec les autres institutions financieres internationales

(y compris les banques de developpement multilaterales) ;

* 1. de !'application par le groupe Banque mondiale d'une mesure d'exclusion pour faits de fraude et corruption en relation avec des marches passes par le departement achats du Groupe Banque mondiale ; ou
	2. d'une suspension temporaire ou suspension temporaire anticipee prise dans le cadre d'une procedure de sanctions en cours conduite par le Groupe Banque mondiale.

A toute fin d'eclaircissement, les mesures d'ineligibilite decrites plus haut ne s'appliquent pas a une entreprise ou individu pour ses contrats en cours d'execution finances par la Banque mondiale (ou accords subsidiaires en cours de ces memes contrats) qui ne sont pas sujets a une modification substantielle, telle

que determinee par la Banque.

Nous reconnaissons notre obligation, et ferons respecter cette obligation a nos sous-traitants, agents (declares ou pas), personnel, prestataires de service ou fournisseurs, de permettre a la Banque d'examiner4

!'ensemble des pieces comptables, registres, fichiers et autre document relatif a la passation et/ou execution du contrat (en cas d'attribution), et de les soumettre pour verification a des auditeurs designes

par la Banque.

Nous nous engageons a preserver !'ensemble des pieces comptables, registres, fichiers, ou tout autre document (que ce soit en version papier ou electronique) relatifs a la passation et !'execution du contrat.

#### Norn du sournissionnaire : \_

**Norn de la personne durnent autorisee a signer l'Offre au norn du Sournissionnaire** :

**Titre de la personne signant la Declaration** : \_

1 Directives sur la Prevention et la Lutte Cantre la Fraude et la Corruption des Projets Finances par les prets de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Developpement, et Credits et Dons de l'Agence Internationale pour le Developpement, dates du 15 octobre 2006, revises en janvier 2011 et juillet 2016, et leurs revisions regulieres successives.

2 A des fins d'eclaircissement, l'ineligibilite d'une partie sanctionnee a se voir attribuer un contrat, l'empeche obligatoirement de pouvoir, entre autre, (i) etre prestataire a une procedure de pre-qualification ou de selection initiale, de manifester son interet a une procedure de

selection, ou de soumissionner directement ou comme sous-traitant, fabricant, fournisseur, ou prestataire de services retenu pour ce meme contrat, et (ii) conclure un addenda ou amendement au contrat consistant en une modification substantielle de celui-ci.

3 Un sous-traitant, fabricant ou fournisseur ou prestataire de services (plusieurs terminologies sont utilisees selon les differents dossiers d'appel d'offres) retenu est celui qui a ete soit: i) inclus par le soumissionnaire lors de sa soumission a la pre-qualification ou selection initiale

ou encore dans son offre en raison de !'experience particuliere et essentielle et du savoir-faire qu'il apporte et qui ant permis au soumissionnaire de satisfaire aux conditions de selection d'un appel d'offres ; ou soit ii) designer par l'Emprunteur.

4 Les examens, dans ce cadre, sont revetent par nature la forme d'enquetes (de nature judiciaire): ils comprennent des activites de recherche documentaire et factuelle entreprises par la Banque, ou des personnes designees par elle, afin de verifier des aspects specifiques relevant

d'une enquete ou d'un audit, tel que !'evaluation de la veracite d'une accusation eventuelle de Fraude et Corruption, par le moyen de dispositif approprie. De telle activites peuvent inclure, entre autres, d'avoir acces a des pieces financieres et comptables d'une entreprise ou d'une personne et les examiner, faire des copies de ces documents selon les besoins, d'avoir acces a tout autre document, donnee et information

(sous forme imprimee ou en format electronique) juges pertinents aux fins de l'enquete ou de l'audit et les examiner, faire des copies de ces documents selon les besoins ; avoir des entretiens avec le personnel et toute autre personne ; mener des inspections physiques et des visites de site ; et obtenir la verification des informations par une tierce partie.